



## Voiture : 2000 € de réparation suite erreur de mon voisin.

Par **Jamiro**, le **14/02/2023** à **15:54**

Bonjour,

J'ai un problème un peu tordu, j'aimerais savoir si je peux solliciter une assurance.

Mon voisin était en panne de batterie sur sa voiture,

J'ai proposé de le dépanner avec ma voiture et des câbles de démarrage,

Quand j'ai approché ma voiture il avait déjà posé les câbles sur sa batterie,

J'ai branché sur ma batterie et là : grosse étincelle, mon moteur qui s'arrête.

Il avait inversé les polarités sur sa batterie.

Résultat : Mon calculateur est grillé, il y en a pour presque 2000 € de réparations.

Est-ce que je peux solliciter son assurance responsabilité civile ? Ou la mienne ? Ou une de nos assurances auto ?

Je vous remercie par avance pour votre aide.

Cordialement,

Jami.

Par **Marck.ESP**, le **14/02/2023 à 16:11**

Bienvenue

S'il est avéré que le sinistre dépend bien de la responsabilité de votre voisin, ce dernier vous doit réparation et il doit questionner son assureur en responsabilité civile.

Par **Jamiro**, le **14/02/2023 à 16:15**

Je vous remercie Marck,

Le voisin en est au stade où il a expliqué le problème à son assureur, et nous attendons maintenant sa réponse.

Je croise les doigts pour ne pas avoir à entrer dans une bataille juridique car je n'en ai pas du tout les moyens...

Bonne fin de journée,

Par **yapasdequoi**, le **14/02/2023 à 16:24**

Bonjour,

Code civil

[quote]

[Article 1241](#)

*Modifié par Ordonnance n°2016-131 du 10 février 2016 - art. 2*

[/quote]

[quote]

*Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence.*

[/quote]

Par **Jamiro**, le **14/02/2023 à 16:30**

Merci Yapasdequoi (jolie blagounette ;-)),

J'aurai les référence des articles si j'ai besoin d'insister.

En même temps c'est délicat car je me sens fautif (pour ne pas dire bête) moi aussi, de ne pas avoir contrôlé ce qu'il avait fait.

Mais effectivement, si je dois me battre je ne mettrai pas en avant ma faute (absence de contrôle) mais sa faute à lui uniquement.

Advienne que pourra... Vos deux réponses m'ont déjà considérablement rassurées, je vous remercie infiniment.

Par **yapasdequoi**, le **14/02/2023** à **17:09**

Vous pourriez vous mettre d'accord pour partager les frais et éviter de faire "bricoleur du dimanche" à l'avenir ....

Par **Marck.ESP**, le **14/02/2023** à **18:05**

Bonne suite 😊

Par **youris**, le **14/02/2023** à **19:07**

bonjour,

il me semble que votre responsabilité est engagée.

vous indiquez que votre voisin avait déjà branché les câbles sur sa batterie, il vous appartenait avant de raccorder votre batterie de bien vérifier les polarités de chaque câble avant de les connecter à votre batterie.

d'ailleurs dans votre message, vous reconnaissez que vous n'avez pas vérifié les polarités des câbles.

je pense que l'assurance de votre voisin va faire la même réponse.

salutations